



Prêt d'argent non remboursé

Par Llr

Bonjour,

J'ai fait l'erreur de prêter de l'argent a mon ex lorsque nous étions encore ensemble pour l'aider a sortir d'une situation compliquée. Une somme supérieure a 6000?, somme qu'elle a commencé à me rembourser. Mais cela fait plusieurs mois qu'elle ne répond plus au message et qu'elle a arrêté de me rembourser.

Lors du prêt, il n'y a eut aucun contrat de signer. Les seules preuves que j'ai en ma possession sont des échanges de texto ou elle affirme qu'elle me remboursera et mes relevés bancaires, car c'était en virement direct de mon compte au sien.

J'aimerais savoir si la justice peut m'aider à régler tout ça ou si l'absence de contrat signé avec les deux parties rend toute action de justice impossible.

Je vous remercie de votre attention.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Consultez un huissier (commissaire de justice) avec vos éléments de preuve.

Ayant prêté plus de 5000 euros, vous devez le déclarer aux impôts. Il n'est pas trop tard.

Mais pour le recouvrement ce n'est pas évident, surtout avec aussi peu de preuves.

Vos virements ne déterminent pas si ce sont des cadeaux ou des prêts.

Vous pourrez éventuellement faire valoir selon l'article 1360 du code civil qu'il n'était pas possible vu vos relations d'exiger une reconnaissance de dettes par écrit.

Et si la personne n'est pas solvable, il sera probablement plus raisonnable de laisser tomber que d'engager des procédures onéreuses.